

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°62/2024

Objet :

**Délibération portant
modification du
tableau des effectifs**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

05/08/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 25 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Muriel POLLART, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Bruno VIENNE.

Absents : Daisy LAINE, Laurent DHE.

Absents excusés : Laury FLIPPE, Angélique BARBIER, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT.

Procurations :

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Angélique BARBIER donne procuration à Catherine GERARD

Eugène DELAMBRE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Muriel POLLART

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire précise qu'il y a une nécessité de créer l'emploi de secrétaire générale de mairie.

A titre de rappel, la délibération doit indiquer le grade correspondant à l'emploi créé, mais aussi si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial.

Afin de garantir la continuité du service, il est nécessaire que l'emploi précité puisse être pourvu par un agent contractuel.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

La création de l'emploi de catégorie C correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C2/C3 dans les conditions fixées à l'article L 332-8-2 du code général de la fonction publique.

L'agent devra alors justifier d'un diplôme de niveau IV ou d'une expérience professionnelle dans le secteur du secrétariat de mairie. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié, comme suit :

Cadre d'emplois des secrétaires générales de mairie

Grade : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Maire et en avoir délibéré :

Décide :

- d'adopter la création de l'emploi et la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet à compter du 01 août 2024 ;
- qu'un tableau des emplois reprenant l'ensemble des emplois est annexé à la présente ;
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 août 2024.

Adopte :

- à l'unanimité des membres présents et représentés ;

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER



Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le

ID : 062-216201814-20240729-D62_2024-DE

Tableau des Effectifs de la commune de Bucquoy

	Nombre d'agent	Temps de travail
<i>Filière Administrative</i>		
Adjoint Administratif principal de 1e classe	1 agent	TC
Adjoint Administratif territorial	1 agent	TC
<i>Filière Technique</i>		
Adjoint Technique principal de 1e classe	3 agents	TC
Adjoint Technique principal de 2e classe	1 agent	TNC
Adjoint Technique territorial	2 agents	TC
Adjoint Technique territorial	1 agent	TNC

Le 01/08/2024

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

